



16ème législature

Question N° : 5637	De M. Éric Ciotti (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique >terrorisme	Tête d'analyse >Statistiques relatives aux TIS et DCSR	Analyse > Statistiques relatives aux TIS et DCSR.
Question publiée au JO le : 14/02/2023 Réponse publiée au JO le : 02/05/2023 page : 4034		

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les statistiques relatives aux détenus condamnés pour terrorisme islamiste (TIS) et aux détenus de droit commun susceptibles de radicalisation (DCSR). Il lui demande quelles sont, pour chaque année de 2017 à 2023, le nombre de détenus en milieu fermé TIS et DCSR, ainsi que le nombre de libérations de ces détenus prévues dans les cinq ans à venir. Il lui demande enfin combien de ces détenus se trouvent dans un quartier à l'isolement, ainsi que le nombre de places à l'isolement disponibles et occupées pour chacune de ces années.

Texte de la réponse

Les deux tableaux ci-dessous font figurer respectivement le nombre de personnes détenues condamnées pour des faits de terrorisme islamiste (TIS) et le nombre de personnes détenues de droit commun suspectées de radicalisation (RAD) en milieu fermé pour chaque année de 2017 à 2023.

Nombre de personnes détenues TIS incarcérées						
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
411	514	506	531	486	434	418

Nombre de personnes détenues RAD incarcérées						
2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1294	1133	1037	892	850	568	540

S'agissant des libérations de personnes détenues de droit commun suspectées de radicalisation prévues dans les cinq prochaines années à venir, elles ne sont pas comptabilisées car difficiles à établir : les personnes prévenues peuvent notamment être libérées au cours de leur détention provisoire. S'agissant des personnes détenues condamnées pour des faits de terrorisme islamiste, 52 libérations sont prévues en 2023, 39 en 2024, 39 en 2025, 31 en 2026 et 9 en



2027. Il convient de préciser que ces libérations sont hypothétiques et qu'elles sont conditionnées par les modalités d'exécution de la peine. Par ailleurs, au 1er mars 2023, 71 personnes TIS et 73 personnes RAD se trouvaient affectées à l'isolement. Enfin, le tableau ci-dessous représente le nombre de places disponibles et occupées à l'isolement pour les années 2020 à 2023. La direction de l'administration pénitentiaire n'est pas en mesure de communiquer les données pour les années antérieures.

Nombre de places à l'isolement disponibles et occupées au 1er janvier des années 2020 à 2023